

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 63/1972 (1972)

Artikel: Coordination scolaire
Autor: Cavadini, Jean / Perrenoud, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plusieurs des membres de la Conférence. Aussi, compte tenu d'une incontestable volonté de coordination, à cause de cette volonté de coordination qui souhaite la voie concordataire, ils sont partagés. Il est piquant de remarquer que, dans ce domaine, l'individualisme romand se discipline moins difficilement que l'alémanique.

On ne saurait terminer cette chronique sans rendre hommage au dévouement et aux efforts des collaborateurs de la Conférence. particulièrement à M. Jean Cavadini, délégué à la coordination romande, avec lequel le secrétaire de la Conférence des chefs de départements entretient des rapports de coopération aussi cordiaux que confiants.

JEAN MOTTAZ

secrétaire de la Conférence

Coordination scolaire

1. Coordination romande

L'année 1972 a été marquée par plusieurs réalisations importantes et il est certain que l'adoption par tous les cantons romands du plan d'études élaboré par CIRCE marque une étape essentielle.

De plus on peut admettre que l'ensemble des organes de coordination a connu une activité accrue en raison même de l'augmentation du nombre des questions évoquées.

a) IRDP

L'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques a poursuivi les études qu'il avait entreprises et qui ont eu trait, dans le domaine de la recherche, à l'apprentissage de la lecture et à l'étude des manuels d'anglais.

Dans le domaine de la documentation, le nombre des renseignements demandés et fournis ne cesse de croître tandis que la section des moyens d'enseignement consacre la plus grande partie de son activité à animer les commissions romandes des moyens d'enseignement.

b) *Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement*

Un des points essentiels de l'activité du Délégué à la coordination romande a résidé dans son travail d'informateur. Les contacts qu'il a pu prendre avec les différents milieux ont permis de préciser les buts poursuivis par les responsables de l'éducation en Suisse romande.

c) CIRCE

La Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement a mis un point final à son premier mandat, et le 15 décembre 1972 le président de CIRCE, M. R. Nussbaum, pouvait remettre officiellement

à la Conférence des chefs des départements de l'instruction publique le plan d'études relatif aux quatre premières années de l'enseignement primaire.

La nécessité d'assurer la continuation des travaux entrepris a conduit à la création d'une CIRCE II dans laquelle une très large participation a été assurée aux associations professionnelles, notamment en raison de la disparité des structures en 5^e et 6^e années. Le mandat de cette nouvelle commission ne diffère pas essentiellement du mandat précédent.

d) Le Groupe romand relatif aux objectifs et aux structures de l'école

Le GROS a déposé un rapport qui a soulevé un vif intérêt dans de nombreux milieux. La diversité des éthiques cantonales n'a pas permis de définir une position essentiellement identique, et la Conférence des chefs de départements a considéré que le rapport du GROS constitue un intéressant document de travail qu'elle verse au dossier général de la coordination.

e) Commission romande pour l'introduction de la deuxième langue dans les programmes scolaires

Le rapport final de cette commission a été déposé en septembre 1972. La qualité du document a permis à la Conférence des chefs de départements d'admettre l'entrée en matière et de déterminer une procédure de consultation qui ne manquera pas de révéler les différentes positions prises par rapport aux propositions présentées par la commission présidée par M. A. Gilliard.

Cette consultation devrait être terminée à la fin de l'hiver 1973.

Les fortunes diverses qu'a connues le concordat dans les cantons suisses nous fait un devoir d'être plus vigilants que jamais à l'harmonisation scolaire de notre pays, et si la Suisse romande travaille activement, dans des conditions favorables, elle ne perd pas de vue qu'elle doit ménager la qualité des liens que l'histoire a établis entre elle et les Confédérés.

JEAN CAVADINI

2. Coordination interuniversitaire

L'année 1972 peut être caractérisée par un seul terme: période de mise au point de l'organisation des divers services: service comptable, enseignements de troisième cycle, inscriptions préalables.

Le rythme des séances a été observé: 2 réunions de la Conférence universitaire romande (14 février et 29 juin), 3 de la Commission financière romande (24 février, 21 avril, 8 décembre), 9 de la Commission permanente de coordination (20 janvier, 16 mars, 19 avril, 19 mai, 23 juin, 14 septembre, 20 octobre, 2 novembre, 8 décembre).

La fréquence des rencontres de cette dernière commission révèle à elle seule la complexité des problèmes qu'elle doit examiner. La seule question des inscriptions aux études de médecine a occupé trois séances.

Des aménagements à apporter à la convention de psychologie ont également retenu longtemps l'attention. La réalisation d'une véritable coordination entre quatre universités au niveau de la préparation à la licence

réclame à la fois fermeté et souplesse, surtout quand la question des programmes se double de celle d'un afflux excessif d'étudiants dans l'une des hautes écoles. C'est ainsi que la Conférence universitaire romande a été amenée, dans sa séance du 29 juin, à revoir la convention établie deux ans auparavant, comme elle a aligné la convention relative à la physique sur les autres conventions de troisième cycle.

Les travaux relatifs à l'École romande de pharmacie ont été menés à terme. La solution du problème est liée toutefois aux décisions qui seront prises par la Confédération. C'est ainsi que les études entreprises sur le plan romand s'insèrent dans le cadre plus vaste des problèmes soulevés devant la Conférence universitaire suisse, mais permettent d'abord une prise de conscience, puis une prise de position claire par l'ensemble des hautes écoles et des cantons qui constituent la Conférence. C'est dans un esprit de compréhension réciproque qu'a été fournie la réponse à une enquête du secrétariat de la Conférence universitaire suisse sur un Institut d'enseignement et de recherche sur le service social et que se poursuivent les échanges de vues sur l'application des dispositions de la loi fédérale sur l'aide aux universités.

Comme le signalait déjà la chronique de l'an dernier, nombreux sont encore les problèmes à l'étude. Des efforts vers une coordination réelle devront être entrepris en particulier dans les domaines des sciences de la terre, de la pédagogie. Les expériences réalisées jusqu'ici et surtout l'état d'esprit qui les anime permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

A. PERRENOUD
Secrétaire de la
Conférence universitaire romande